



Droit du locataire : travaux du propriétaire sans préavis

Par **Else**, le **17/09/2011** à **12:52**

Bonjour,

Ce matin, mon propriétaire a commencé des travaux sur notre terrasse. Il s'agit de construire un mur de séparation entre la terrasse de mes voisins et la mienne, et d'un mur fermant l'autre côté de ma terrasse qui donne sur la rue. Ces travaux étaient prévus pour l'année 2012 (date indiquée sur l'échéancier que notre propriétaire nous a fait parvenir en début d'année). Dans cette attente, nous avons installé des baignoires bardées de bois remplies de bambous afin de faire une séparation. Or ce matin le propriétaire a détruit une partie de ces bacs avec sa mini pelle, et de plus nous n'avons reçu aucun courrier de sa part nous informant des travaux.

L'autre côté de la terrasse avait été fermé par de la canisse. Maintenant ma terrasse est ouverte à toute intrusion possible, et je ne sais même pas lorsqu'il compte terminer les travaux.

Ai-je un recours légal possible contre son intrusion, sachant qu'il n'est pas du tout ouvert au dialogue, qu'il s'est montré tout puissant et moqueur lorsque je lui ai fait remarqué qu'il avait défoncé notre bac à plante.

Merci beaucoup d'avance pour vos conseils.

Cordialement,

Else

Par **mimi493**, le **17/09/2011** à **14:31**

S'il n'avait aucune autorisation, vous pouvez porter plainte

Par **Else**, le **17/09/2011** à **15:14**

Mais de quelle autorisation parlez vous?

Par **mimi493**, le **17/09/2011** à **22:40**

Il est entré chez vous

Par **Else**, le **18/09/2011** à **20:13**

Non, il l'a fait de la terrasse des voisins. Malin.